



Proposition de reclassement avant licenciement

Par **thomas34341**, le **13/03/2015** à **18:19**

je travaille depuis 25 ans dans une petite entreprise du bâtiment. je suis en accident de travail avec arrêt depuis le 15/09/2014 et je suis prolongé jusqu'au 14/04/2015. En outre, je suis atteint d'une maladie professionnelle depuis le 17/10/2013 et je dois me faire opérer le 14/04/2015 avec un arrêt de trois mois après.

Je viens de recevoir une lettre recommandée me proposant un reclassement avant un éventuel licenciement dans une autre entreprise (qui appartient à l'épouse de mon employeur) aux mêmes conditions sous réserve d'aptitude car l'entreprise doit disparaître pour cessation d'activité pour cause de retraite au 31/03/2015.

Je ne sais pas quoi faire. Est-ce qu'il y a le droit de fermer l'entreprise aussi rapidement ? Si on me licencie, ai-je le droit à des indemnités majorées en vue de mon inaptitude provisoire ou peut-être permanente.

Par **P.M.**, le **13/03/2015** à **19:12**

Bonjour tout d'abord,

Apparemment, il s'agit d'un reclassement proposé préalablement à une procédure de licenciement économique qui pourrait être motivé par l'impossibilité de maintenir le contrat de travail même si vous êtes en arrêt consécutif à un accident de travail...

L'employeur n'a pas à demander l'autorisation à personne pour prendre sa retraite et même pour cesser son activité...

Pour l'instant, vous n'êtes pas déclaré inapte par le Médecin du Travail mais le contrat de travail est suspendu et de toute façon, la proposition qui vous est faite l'est sous réserve d'une inaptitude ultérieure...

En cas de refus, cela ne pourrait être que les indemnités prévues en cas de licenciement économique...

En cas d'acceptation de principe, il faudrait veiller à ce que votre ancienneté soit reprise par le nouvel employeur...

Par **thomas34341**, le **14/03/2015** à **09:03**

merci beaucoup pour votre votre reponse